

c'est une chose bien désirable. Nous avons tous un respect affectueux pour cet édifice, il avait une grande beauté et cette beauté ne sera pas défigurée par les plans des architectes.

Quant à l'intérieur de l'édifice, je n'en parlerai pas avec autant de confiance, mais pour ma part, n'ai pas de critique à présenter. Autant que je peux en juger—et je reconnais mon incompetence—les améliorations proposées ajouteront certainement à la beauté de l'intérieur et au confort des membres du Parlement en général. J'ajouterai seulement que je serai heureux de m'entendre avec mon très honorable ami le premier ministre, relativement à la commission.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il est sans doute difficile pour quelqu'un qui n'est pas un expert de comprendre, après un seul examen des plans, ce que sera un édifice quand il sera terminé. Autant qu'on peut en juger, il me semble que le plan proposé est le meilleur possible qu'on pouvait imaginer, à moins, naturellement, que nous désirions modifier l'apparence extérieure, et sur ce point je suis entièrement d'accord avec mon très honorable ami pour dire qu'on devrait l'éviter autant que possible. Les architectes qui se sont consacrés très sérieusement aux travaux de préparer les plans sont tous les deux éminents dans leur profession. Le plan qu'ils ont adopté définitivement n'est pas celui qu'ils avaient d'abord préparé, mais c'est le résultat de beaucoup de travaux et d'études en vue de conserver l'apparence primitive de la construction et en même temps afin d'obtenir plus de place disponible pour le Sénat et la Chambre des communes. Dans le plan actuel, il faudra prendre en considération beaucoup de choses quant à l'emplacement d'un grand nombre de bureaux qui sont nécessaires pour l'exécution des travaux de la Chambre d'une manière convenable; mais j'ai appris des architectes avec lesquels j'ai parlé, qu'il y aura plus de place disponible avec le plan proposé qu'il n'y en avait dans l'édifice avant le feu. Je crois donc que nous pouvons nous féliciter non seulement du choix des deux architectes qui ont entrepris les travaux, mais aussi du succès qui semble avoir couronné leurs efforts, et dont on se rendra tout à fait compte, je l'espère, quand l'édifice sera prêt à être occupé par les deux Chambres du Parlement. Je serai très heureux de désigner trois de mes collègues pour coopérer avec le ministre des Travaux publics et l'aider conjointement avec les trois dé-

[Sir Wilfrid Laurier.]

putés qui seront choisis de l'autre côté de la Chambre.

L'hon. M. PUGSLEY: Cette commission aura-t-elle d'autres pouvoirs que celui de donner son avis sur les plans de reconstruction du nouvel édifice? Est-ce l'intention du Gouvernement que cette commission ait quelque chose à faire avec l'adjudication de l'entreprise et avec les travaux de reconstruction d'une façon générale? Il est de la plus haute importance que l'on sache bien si c'est le désir du ministre des Travaux publics de conférer à ce comité la haute main et la responsabilité sous une forme quelconque, afin qu'il décide de quelle manière les travaux seront exécutés, s'ils le seront à l'entreprise ou en régie, ou bien si ses attributions consisteront tout simplement à donner son avis relativement à la façon dont l'intérieur de l'édifice sera disposé.

L'hon. M. ROGERS: Si mon honorable ami veut bien se donner la peine de lire mes déclarations à ce sujet, telles qu'elles figurent au compte rendu, il constatera que j'ai répondu sur ce point.

M. MIDDLEBRO: Je désire faire quelques observations au nom des membres de cette Chambre, car en ma qualité de whip, j'ai reçu nombre de plaintes relativement à l'insuffisance du logement attribué aux simples députés. Dans nombre de cas, il arrive que huit, neuf et même dix députés sont obligés d'occuper la même pièce. Dans mon opinion, je ne vois pas pourquoi les membres de cette Chambre, qui sont censés être des hommes représentatifs dans les différentes divisions électorales d'où ils viennent, devraient être obligés d'occuper des quartiers dont ils ne voudraient pas chez eux.

Après que l'on aura pourvu au logement des ministres de la Couronne et des fonctionnaires de la Chambre, j'espère que le comité verra à ce que, s'il est impossible d'affecter une pièce à chaque député, on ne les oblige pas, au moins, à se grouper en trop grand nombre dans la même chambre. Nous ne devons pas perdre de vue que, dans un avenir rapproché, le chiffre de la députation sera augmenté d'au moins 10 p. 100 de ce qu'il est à l'heure actuelle. Je suis donc d'avis que les membres du Parlement ont droit à être mieux logés qu'ils ne l'ont été par le passé, même s'il devait en coûter au pays \$500,000 de plus pour modifier en ce sens là les plans du nouvel édifice. Le peuple canadien, je n'en doute pas, dé-